

Déclaration de la FCPE

Conseil national de l'enseignement agricole

du 13 décembre 2023



Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

Le défi est de taille. Près de 40% des agriculteurs partiront à la retraite dans 7 ans. Alors que le compte à rebours est lancé, seulement 1 agriculteur sur 3 sera remplacé selon les dernières estimations. C'est donc avec implication que la FCPE a participé à la concertation PLOAA sur le volet éducation pour défendre les intérêts des élèves de l'enseignement agricole public et de leurs parents.

A ce jour, les membres de notre instance n'ont pas de vision globale du projet de loi d'orientation et d'avenir agricole. Nous pouvons par contre imaginer ce qui se dessine derrière les six extraits du projet de loi et qui ne promet pas des mesures à la hauteur des enjeux pour les générations futures.

Concernant la création d'une nouvelle formation « le Bachelor Agro » avec une explication de texte en seulement 10 lignes. Quelle est la plus-value de cette nouvelle formation par rapport aux Bachelor universitaire de technologie spécialisés en agronomie (BUT) ? Pourquoi ne pas développer des licences professionnelles de l'enseignement agricole ? La collation des diplômes sera-t-elle adossée aux formations universitaires habilitées ?

La FCPE défend dans son projet éducatif depuis plus de 75 ans la gratuité, l'égalité entre les élèves et le service public d'éducation et d'enseignement supérieur. Parcoursup mentionne actuellement que l'accès aux bourses n'est pas accrédité pour faire une formation d'Agro-bachelor dans les établissements du privé. La FCPE ne comprend pas la logique de développer des formations payantes pour répondre à un besoin d'intérêt général de donner envie à plus d'élèves de s'orienter vers les métiers de l'agriculture.

Faut-il comprendre que la nécessité d'élever le niveau d'étude sera accessible uniquement à une certaine catégorie d'élèves ? Pensez-vous que renforcer les inégalités entre les élèves et les territoires va permettre de renouveler 1/3 des agriculteurs et agricultrices ? Le libre choix du système de formation entre public et privé doit être garanti dans les formations post-bac. Il est donc indispensable d'ouvrir des formations publiques là où seule une formation privée existe, ou là où l'offre de formation n'est pas assez diversifiée pour satisfaire la demande.

La FCPE réaffirme que la question de fond n'est pas traitée : sans droit à l'éducation au choix d'orientation et une continuité de service public garantie, les effectifs vont avoir du mal à augmenter dans les filières des métiers de l'agriculture. Et pourtant l'enjeu est national avec le fort taux de renouvellement intergénérationnel.

Sur l'adaptation des politiques d'orientation en matière agricole, la FCPE se réjouit du nouveau programme de découverte dès l'école primaire. Si nous voyons les bénéfices de cet article au niveau éducatif, nous constatons le silence des articles sur la garantie des moyens. Il n'est pas fait mention des fonds dédiés à la transition écologique. Où sont par exemple les dotations aux établissements publics pour pérenniser les exploitations tests de conversion écologique dans les lycées agricoles publics et le renouvellement du matériel ?

Pour terminer, nous souhaitons aborder la création d'un réseau France services agriculture. Quelle est l'idée derrière le projet de texte définissant le rôle des EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) ? Pourquoi scinder « guichet unique » et conseils en parcours de formation ? Qui va coordonner ces différentes structures ? Quelles sont concrètement les nouvelles mesures financières pour encourager l'installation et la transition écologique des exploitations le nécessitant ?

La première fédération de parents d'élèves défendra toujours l'intérêt supérieur des élèves et le service public d'éducation et d'enseignement supérieur.